



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Manuels scolaires

Question écrite n° 3472

Texte de la question

M. Jean-Baptiste Djebbari attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la réduction du budget 2018 dédié à l'achat des manuels scolaires. Cette décision fait craindre aux départements, en charge des collèges, un transfert de compétences dont le financement ne serait pas prévu. En faisant reposer l'achat des manuels sur le contribuable local, l'égalité des collégiens est remise en cause. Au demeurant l'évolution des méthodes et outils pédagogiques, en partie liée au numérique, nécessite évidemment de conduire une réflexion structurelle autour des manuels scolaires. Il souhaite savoir si l'orientation budgétaire anticipe les résultats de cette réflexion et, dans la négative, comment serait assuré le financement des manuels scolaires en 2018.

Texte de la réponse

L'Etat a la charge des dépenses de fonctionnement à caractère pédagogique, notamment celles liées aux fournitures de manuels scolaires, dans les collèges. Dans le cadre de la refonte globale des programmes du collège intervenue en 2016, l'acquisition de nouveaux manuels scolaires a été échelonnée sur 2016 et 2017 en fonction des disciplines. Des dotations budgétaires exceptionnelles ont à ce titre été proposées et adoptées dans les budgets 2016 et 2017 du ministère de l'Education nationale : pour l'enseignement scolaire public du second degré, se sont ajoutées aux crédits pédagogiques récurrents (9 M€) 125,67 M€ pour la rentrée 2016 et 83,14 € pour la rentrée 2017. Afin de compléter les collections, une dotation complémentaire aux crédits pédagogiques récurrents d'un montant de 4,5 M€ a été inscrite dans le budget 2018. Ces mesures budgétaires démontrent l'engagement constant de l'Etat en faveur du financement des manuels scolaires de collège, que confirme une nouvelle fois la dotation supplémentaire (au-delà des crédits récurrents) d'un montant de 9,1 M€ inscrite en projet de loi de finances pour 2019 sur le programme 141 "Enseignement scolaire public du second degré" au titre de compléments de collections.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Baptiste Djebbari](#)

Circonscription : Haute-Vienne (2^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3472

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : [Éducation nationale](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 décembre 2017](#), page 6039

Réponse publiée au JO le : [4 décembre 2018](#), page 11058